

REDÉFINITION DES SOINS COMMUNAUTAIRES FAVORISANT L'AUTONOMIE DES AÎNÉS

ATTENDU QU'il existe des modèles novateurs de soins communautaires aux aînés, comme au Danemark, grâce auxquels il est possible d'atteindre des résultats optimaux au coût le plus bas par pourcentage de PIB;

ATTENDU QUE la majorité des aînés souhaitent vieillir à domicile;

ATTENDU QUE les soins multidisciplinaires, axés sur la personne et offerts par le biais d'entités publiques locales sont plus équitables, efficaces et rentables;

ATTENDU QUE les investissements dans les établissements de soins de longue durée monteront en flèche en prévision des 199 000 lits supplémentaires qui seront nécessaires en 2036, chacun coûtant 300 000 \$ (capital) et 100 000 \$ (fonctionnement), si d'autres solutions ne sont pas proposées;

ATTENDU QUE la redéfinition efficace des soins aux aînés pourrait être réalisée par le biais de la Stratégie nationale sur le logement et d'initiatives locales fondées sur le concept des communautés amies des aînés, où des groupes consultatifs municipaux définissent les besoins;

ATTENDU QUE vieillir n'est pas une maladie et que les services communautaires peuvent réduire considérablement la charge des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée;

ATTENDU QUE la crise de la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée exige la redéfinition des soins aux aînés;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à prendre des mesures, de concert avec les intervenants, la ministre des Aînés et la Fédération canadienne des municipalités afin de redéfinir l'approche du Canada en matière de soins aux aînés, en privilégiant la gestion et la prestation locales, et à devenir un chef de file mondial en matière de soins aux aînés en concentrant ses efforts sur :

- une approche publique axée sur la personne et sur la prise de décisions et l'exécution locales;
- le maintien de l'autonomie des aînés par le biais de la Stratégie nationale sur le logement et d'initiatives locales fondées sur le concept des communautés amies des aînés;
- l'offre de différents choix, dont la prévention, le soutien à domicile, de petites résidences, des équipes multidisciplinaires mobiles adéquatement formées et des établissements innovateurs de soins de longue durée;
- des normes définies pour chaque choix, avec des comptes rendus publics vérifiés par des comités consultatifs élus composés d'aînés locaux;
- un financement subordonné à l'engagement municipal et à la conformité à des normes nationales établies;
- des crédits d'impôt remboursables et d'autres remises en fonction des ressources pour compenser les coûts des soins offerts aux aînés et pour soutenir les soignants non rémunérés.

Soumis par : CAL (Colombie-Britannique)

Personne-ressource : D. Hargitt – dghar@shaw.ca

Document d'information : <http://slc-cal.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/18/2020/07/Community-Based-Redesign-for-Seniors-Independence-Care-BD.pdf> (en anglais)